

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 29 novembre 2022

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-deux le **29 novembre, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au CARROIR, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, Route Nationale, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

28 octobre 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

29 novembre 2022

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Pouvoirs :

Yann BOURSEGUIN a donné pouvoir à François FROMET
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Christophe THORIN a donné pouvoir à Nelly ANTOINE

N°51.2022

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Christophe THORIN

Objet de la délibération :

**Administration Générale –
Désignation des représentants
des collectivités et des
établissements publics au
comité social territorial**

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux, Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme, excusés.

Cécilia NAUCHE a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que des changements ont été apportés par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, à compter du prochain renouvellement général des instances, prévu le 8 décembre 2022.

En effet, l'actuel comité technique (CT) et l'actuel comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) fusionnent en une nouvelle instance : le comité social territorial (CST).

De plus, le CST comprend une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail composé en nombre égal de représentant titulaires du personnel que le comité social territorial.

Au regard de ces changements et du recensement du 1^{er} janvier 2022, par la délibération n° 21.2022 du 19 mai 2022, le nombre de représentants titulaires du personnel a été fixé à 8, le paritarisme numérique et le recueil de l'avis des représentants des collectivités et des établissements ont été maintenus.

Par ailleurs, le Président rappelle que les textes préconisent une parité femmes/hommes de 40%.

Aussi, au regard des modifications présentées ci-dessus et des contraintes d'organisation de certains élus, le Président propose, après avis favorable du Bureau, les compositions suivantes :

Comité social territorial (CST)

Titulaires (8)	Suppléants (8)
Alain GOUTX	Gérard CHOPIN
Joël DEBUIGNE	Christophe THORIN
Jacques BOUVIER	Jean-Michel DEZELU
Nicole JEANTHEAU	Michèle GAUTHIER
Jean-Marc MORETTI	Jean-Claude CHADENAS
Michèle AUGÉ	Catherine LHERITIER
Annick BARRE	Claire GRANGER
Annick GOINEAU	Solange VALLEE

Formation spécialisée

Titulaires (8)	Suppléants (8)
Alain GOUTX	Gérard CHOPIN
Joël DEBUIGNE	Christophe THORIN
Jacques BOUVIER	Jean-Michel DEZELU
Nicole JEANTHEAU	Michèle GAUTHIER
Jean-Marc MORETTI	Jean-Claude CHADENAS
Michèle AUGER	Catherine LHERITIER
Annick BARRE	Claire GRANGER
Annick GOINEAU	Solange VALLEE

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver, s'agissant de la désignation des membres élus représentants les collectivités et les établissements publics, la nouvelle composition du comité social territorial, comme présentée ci-dessus,
- de dire que cette nouvelle composition prendra effet à compter du 8 décembre 2022,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 05/12/22
Exécutoire le : 05/12/22

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 29 novembre 2022

Le Président,

Eric MARTELLIERE

